



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°53-2020

Envoyé en préfecture le 07/07/2020  
Reçu en préfecture le 07/07/2020  
Affiché le  
ID : 056-215600925-20200702-DEL\_53\_2020-DE

**Date de convocation :**  
24 juin 2020

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 15  
Absents représentés 2  
Absents 1  
Présents : 12

L'an deux mil dix-vingt, le jeudi 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Joël MARIVAIN, Mme Françoise COBIGO, M. Denis LE TEXIER, M. Joseph LE GUENIC, M. Julien GAINCHE, Mme Monique LE BRETON, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Véronique FRANCHETEAU, M. Philippe LANNIC, M. Éric POSSÉMÉ, Mme Valérie PERRIGAUD.

**ÉTAIENT ABSENTES REPRESENTÉES :**

Mme Caroline KLEIN, Mme Laëtitia BRIZOUAL.

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Ernest LE JOSSEC

Mme Monique LE BRETON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET :**  
Tarifs des concessions  
et taxes du cimetière  
communal.

\*\*\*\*\*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°19-2011 du conseil municipal en date du 10 mars 2011 installant un columbarium au cimetière,  
VU la délibération n°61-2013 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal,  
VU la délibération n°10-2016 du conseil municipal en date du 17 mars 2016 instaurant une taxe d'inhumation,  
VU la délibération n°04-2017 du conseil municipal en date du 19 janvier 2017 instaurant une taxe pour les cavurnes et révisant le tarif des concessions,  
VU la facture en date 30/11/2011 concernant la fourniture et la pose d'un columbarium d'un montant de 4772.04€,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'agrandir la partie columbarium du cimetière et de ce fait d'actualiser les tarifs,

Comme évoqué au précédent conseil, les cases existantes ne peuvent pas toujours recevoir le nombre d'urne par case préciser dans les tarifs (2 ou 4). En effet, la taille des urnes est variable et les cases respectent uniquement un standard.

Ainsi, il est proposé de ne plus vendre les cases du columbarium avec 2 ou 4 places mais en précisant le nombre de décimètre cube proposées en fonction des cases.

Une urne 2 places deviendrait : 40 dm<sup>3</sup> et une 4 places deviendrait : 64 dm<sup>3</sup>.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **DE FIXER** les tarifs ci-dessous dans le cimetière communal :

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

A compter du

01/08/2020

ID : 056-215600925-20200702-DEL\_53\_2020-DE

CONCESSIONS	TARIFS 01/02/2017	
50 ans	300€ les 3m <sup>2</sup> 600€ les 6m <sup>2</sup>	300€ les 3m <sup>2</sup> 600€ les 6m <sup>2</sup>
30 ans	200€ les 3m <sup>2</sup> 400€ les 6m <sup>2</sup>	200€ les 3m <sup>2</sup> 400€ les 6m <sup>2</sup>
Exhumation	0	0
Caveau provisoire	25€/mois	25€/mois

COLUMBARIUM	TARIFS	
30 ans – case 40dm <sup>3</sup>	300€	300 €
30 ans – case 64dm <sup>3</sup>	600€	400 €

CAVURNES	TARIFS	
50 ans	300€	300€
30 ans	200€	200€

TAXE D'INHUMATION	TARIF	
A compter de l'inhumation du deuxième défunt	20€	20 €

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Joël MARIVAIN

